

Marie Moret à Alexandre Tisserant, 21 janvier 1888

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

8 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)

Collation8 p. (336r, 337r, 338r, 339r, 340r, 341r, 342r, 343r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Alexandre Tisserant, 21 janvier 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45180>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [21 janvier 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination 26, rue de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Description

Résumé Marie Moret confirme la lettre d'Émilie envoyée la veille ainsi que son télégramme expédié ce jour. Elle explique à Tisserant qu'elle espérait ne pas avoir à assumer la charge de la gérance de l'Association et qu'elle avait accepté que Godin écrive dans son testament qu'elle aurait à publier ses manuscrits et éditer *Le Devoir* ; elle ajoute qu'elle doitachever le dernier ouvrage de Godin mais qu'on la presse de prendre la gérance pour éviter « l'inquiétude, l'insécurité, un trouble profond ». Elle exprime son inquiétude et sollicite les conseils de Tisserant. Elle explique qu'elle aurait voulu partir en Suisse ou à Jersey avec Émilie et Jeanne « pendant le retour de la période de 89 à 93 » : « J'ai une épouvante puérile, maladive du retour de ces terribles années. Guerres civiles ; guerres étrangères, bouleversements sociaux surtout, je redoute tout, et nous avons déjà eu les anarchistes ici ! » Elle imagine que Dequenne aurait été nommé administrateur-gérant et Pernin gérant désigné (car monsieur André est simple participant). Elle demande pourquoi il est besoin d'avoir une gérante fictive alors qu'elle voudrait se vouer à la publication des manuscrits inédits de Godin et à la rédaction d'une biographie de celui-ci. Elle affirme qu'à côté de la gérante fictive, André et Dequenne seront les gérants réels, déchargés de la responsabilité illimitée qu'elle devrait assumer. Elle précise que l'assemblée générale qui doit l'écrire aura lieu le dimanche 29 janvier. Elle demande à Tisserant de l'éclairer sur sa responsabilité en tant que gérante, en particulier si l'Association devait subir des pertes financières, et exprime sa crainte de devoir être un jour à la charge d'autrui. Dans le post-scriptum, elle transcrit le télégramme qu'elle lui a adressé et l'informe qu'à la demande de Gaston Ganault, Aimé Flamant va organiser la réunion d'inventaire de la succession de Godin le mercredi suivant.

Support

- La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».
- Plusieurs passages du texte de la lettre sont repérés par un trait manuscrit à la mine de plomb dans la marge de la copie. Sur le folio 342r sont portés au crayon bleu des ajouts au texte de la lettre.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Consultation juridique](#), [Décès](#), [Familistère](#), [Finances personnelles](#), [Livres](#), [Relation Godin-Moret](#), [Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Association coopérative du Familistère](#)
- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Dallet, Marie-Jeanne \(1872-1941\)](#)
- [Dequenne, Charles \(1867-1922\)](#)
- [Flamant, Aimé \(1843-1897\)](#)
- [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

- [Pernin, Antoine](#)

Œuvres citées [Godin \(Jean-Baptiste André\), *La République du travail et la réforme parlementaire.* \[Publié par Mme Marie Moret, Vve Godin.\]](#), Paris, Guillaumin, 1889.
Événements cités

- [Assemblée générale des associés de l'Association coopérative du capital et du travail \(29 janvier 1888, Guise\)](#)
- [Décès de Jean-Baptiste André Godin \(15 janvier 1888, Guise\)](#)

Lieux cités

- [Jersey \(Royaume-Uni\)](#)
- [Suisse](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023
Dernière modification le 27/02/2024

Guise Familière 21 janvier 336

Mon bien cher ami,

Il faut faire face à la douleur pour aborder des questions dont la solution est urgente. Je vous confirme la lettre d'Emilie partie hier soir et mon télégramme de ce jour, et viens de suite à la question indiquée par ce télégramme.

Depuis longtemps je vivais avec la certitude que jamais la lourde tâche d'administrateur-félon ne me tomberait sur les épaules. Assurée à cet égard, j'acceptai de voir mon bien aimé André consigner dans son testament que je publierais ses manuscrits et (dans la mesure du possible) le Dernier. Il laissa inachevé un volume qui lui tenait si profondément au cœur : -- je n'en puis parler sans que mes pleurs coulent... Il faut que je l'achève. Il faut que je fasse une biographie détaillée de ce grand homme de bien.

Pour tout cela ce n'est pas trop de toute mes forces concentrées sur un même point, car, même ainsi, je serai loin

Monsieur Vissacant

337

S'ette à la hauteur de la tâche ; et c'est dans ces conditions que tous les membres du Comité, la grande masse des associés, les amis, les connaissances, le public, tous, tous, enfin, jusqu'aux journalistes étrangers me conseillent, me poussent, me pressent de prendre la Gérance, s'efforçant de me démontrer que, hors de là, c'est pour tous l'inquiétude, l'insécurité, un trouble profond.

Ah ! cher Monsieur Lassalant, c'est en moi qu'il est le trouble profond : Que je voudrais pouvoir causer avec vous ! Impossible à dire tout ce qu'il faudrait pour bien élucider la situation. Mais le temps est si mauvais que, tremblante pour votre santé, je ~~ne~~ ne veux pas vous presser de venir.

Suppliez n'est-ce pas à mon insuffisance, et tâchez de comprendre mes causes & hésitations & d'inquiétudes.

Libre de moi, je n'aurais pas voulu rester en France pendant le retour de la période de 89 à 93. J'ai une épouvante féroce, maladive du retour de ces terribles années. Guerres civiles, querres étrangères, bouleversements sociaux surtout, je redoute tout, et nous avons eu déjà des anarchistes ici !

J'aurais voulu, emmenant avec moi Emilie et Jeanne, m'en aller en Suisse à Jersey, n'importe où enfin j'aurais

espéré le calme, pour travailler en 1888-
aux œuvres de mon bien-aimé.

Ici, M. Dequenne eut été nommé Administrateur-Gérant; M. Pernier, probablement, gérant désigné; (M. André étant forcément en dehors par sa qualité de simple participant). La transmission des pouvoirs une fois enroulée ainsi, le reste eut été de soi. Le pacte social et le testament constituent à eux deux un guide inébranlable maintenant l'association dans la voie tracée par son fondateur.

Où donc est le besoin si urgent d'avoir en moi un gérant fictif? Et bien fictif, en effet; car, dépourvue de toute connaissance industrielle et comptable et, d'autre part, engagée de honneur et de cœur à la seule œuvre pour laquelle je fais faire: la publication des manuscrits inédits et d'une biographie d'André, je serai par la force des choses amenée à laisser toute question se résoudre dans le conseil à la majorité ou, en cas contraire, à me décider par les avis de ceux qui sont les plus anciens et aussi les mieux renseignés à mes yeux, me sembleront devoir être les plus capables de direction.

Messieurs Dequenne et André, peut-être devrais-je dire Messieurs André et Dequenne vont être les gérants réels,

avec cet avantage parfaitement vu d'eux qu'ils me seront responsables que dans la mesure de leurs fonds engagés dans l'œuvre social; tandis que, moi je serai à la fois la moins éclairée et la plus engagée en cas de pertes, puisque ma responsabilité sera illimitée. C'est là une perspective effrayante pour moi qui, précisément redoute avec un effroi que j'ai ne puis maltrier, de graves perturbations sociales.

J'y perds tout repos d'esprit et sans repos je ne puis achever les manuscrits de mon bien-aimé compagnon d'existence.

A mes résistances, au premier abord désespérées, contre la pression universelle faite sur moi pour me faire accepter la place de Gérant, on me répond : " Vous vous retirerez quand vous voudrez; opérez toujours la transmission des pouvoirs, facilitez l'instauration du nouvel ordre de choses; il y va de l'avenir de l'œuvre de votre mari."

J'aurais besoin de vous écrire cette lettre à tête reposée, & en bien concentrer les motifs, je ne puis pas. J'ai le cœur malade autant que le cœur et le temps galope après moi. C'est dimanche 29 qu'a lieu l'assemblée générale où je puis être nommée. Les affaires sont partiellement suspendues à l'usine qu'à l'absence d'un gérant pour autoriser

les signatures.

Impossible de songer à différer la réunion, ces Messieurs voudraient plutôt la précipiter.

Oh! je vous en prie, regardez pour moi et tâchez de me fixer sur les points suivants :

En ce moment la société est financièrement dans une très belle situation puisque, outre ses biens propres, elle entre en possession de la part disponible à elle léguée par notre bien-aimé André.

Mais il peut survenir des cas de force majeure - brûlis financiers, incendies, guerres, que sais-je, qui modifient cette situation prospère.

En supposant que je me suis laissé nommer Gérante et que je démissionne, sur quoi porte ma responsabilité ?

— Serai-je responsable des conséquences des cas de force majeure ?

— Ou est-ce seulement sur les conséquences de mes propres actes de gestion que porte ma responsabilité illimitée ?

— Mais comment cela se détermine-t-il ?

— L'art. 133 des Statuts fixe comment les pertes sont supportées. Faut-il le prendre à la

lettre et ma responsabilité illimitée ne donne-t-elle réellement prise sur mes biens placés en dehors de l'association que lorsque tout l'avarice social est épuisé ?

- Supposons le cas où des pertes aient employé la réserve statutaire et où sans attendre davantage, effrayée de la gestion de mes biens géants et ne pouvant y remédier, je me retire, serais-je responsable encore sur mes biens propres, si la déconfiture continuait ?
- Où s'arrête ma responsabilité ?

Maintenant que je vous ai exprimé mes craintes jusqu'à dans leur insupportable absurdité le repos me hante et je pleure en pensant au cher ange qui portait si vigoureusement, si allégrement cette lourde charge ! Oh ! que Dieu me donne la force de la porter dignement s'il le faut et de pouvoir en même temps répondre à l'autre tâche si chère à mon cœur et pour laquelle il faudrait que je fusse dégagée de toute inquiétude et de toutes ces naissables préoccupations d'argent.

Vous comprenez bien si c'est pas que mon effroi est de ne pouvoir sauver, en cas de cataclysmes, l'indispensable pour moi n'être jamais à charge à autrui et demeurer

342

en mesure de proposer, selon mes forces,
les pensées de mon bien-aimé.

Vous seriez bien bon de me répondre
de façon à ce que j'voie votre lettre ici pour le 27
au plus tard, le 28 limite extrême; c'est le
29 qu'a tenu l'Assemblée et il eut été essentiel
que je fusse fixé au moins trois jours à
l'avance sur ce que je ferai en cas de nomi-
nation. (On ne doute pas de l'unanimité;
jugez par cela de l'état des esprits.)

Ch. cher, bien cher ami, ne pourraie
penser en paix au bien-aimé, le faire rentrer
dans la méditation, l'évoquer en poursuivant
la révision de ses manuscrits à publier. . .
Que je vaudrais en avoir fini de cette lutte
contre moi-même et avoir accepté avec la
hauteur de cœur vouloir le grand devoir
que tout le monde me demande de remplir!

Je compte sur vous pour faire de moi
ce qu'il faut, ~~si la charge est insurmontable~~
recevez, bien cher ami, les vives amitiés
des miens. Présentez à votre famille nos
souvenirs affectueux et pardonnez s'il y
a lieu à votre faible, à notre épouse,
à notre lâche, mais cependant à notre
affectueuse et dévouée

Marie Gadin

P.S. afin de nous prévenir qu'à nous si occupé
déjà cette lettre va porter un travail pressant

pour me répondre, je viens de vous adresser
le télégramme suivant :

" Différentes questions à traiter avec vous
concernant transmission pourvoir gérance.
Solution devrait intervenir avant le 27
courant. Craignant que puissiez pas
venir maintenant, vous envoie cette à
ce sujet. Céfection déroulée."

M D'Alaux sur l'invitation de M Gauault,
va faire tout le possible pour que la
réunion d'inventaire de la succession de
notre bien aimé André ait lieu, si possible,
mercredi prochain.